

Titre de la session : « Stratégies de mobilisation des ressources : Expériences des ONG d'Afrique francophone »

Résumé de la session

La session vise à favoriser des discussions franches et des échanges d'idées et d'expériences entre des responsables d'organisations féminines plus expérimentées et celles moins expérimentées sur la question de la mobilisation des ressources pour le travail des droits des femmes.

Description de la session

Nous comptons à travers cette session amener les leaders de groupes de femmes à échanger avec leurs consœurs les stratégies réussies en matière de mobilisation de ressources dont elles ont fait l'expérience, les erreurs à éviter et les mesures pratiques à prendre pour une gestion transparente des fonds mobilisés en vue de renforcer la confiance des donateurs dans le bien-fondé de la cause des femmes que nous défendons et dans notre sérieux à continuer d'être des organisations sans but lucratif.

La session comprendra deux phases :

- la première séance comportera des présentations formelles sur la Mobilisation de Ressources et la gestion efficace et transparente de ces ressources, et une présentation de la Stratégie et de l'expérience particulière du ROFAF en matière de mobilisation de ressources.
- La 2^{ème} séance sera consacrée à des échanges fructueux avec le public modérés par une modératrice.

Notre session est importante pour le forum car il offrira aux leaders des organisations de femmes (surtout des petites organisations et les moins expérimentées) l'opportunité unique de comprendre leurs difficultés à trouver du financement et d'apprendre des stratégies sûres pour les surmonter.

Elle contribuera au dialogue entre les générations grâce aux échanges qu'elle favorisera entre les leaders du mouvement plus expérimentées et celles qui sont moins expérimentées et évidemment entre les femmes plus âgées et les jeunes sur la question de mobilisation des ressources pour le travail des droits des femmes et des jeunes femmes.

Elle sera ouverte à toutes les responsables/membres des organisations de promotion des droits des femmes y compris celles promouvant les droits des femmes handicapées, des jeunes femmes, des personnes âgées, des veuves, des personnes vivant avec le VIH et le SIDA, etc. et n'exclura aucune organisation.